

221C1816  
FR0011950641-FS0601

20 juillet 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PIXIUM VISION**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2021, la société par actions simplifiée Sofinnova Partners (7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris), agissant pour le compte du fonds Sofinnova Capital VII FPCI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juillet 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société PIXIUM VISION<sup>1</sup> et détenir, pour le compte dudit fonds, 5 537 048 actions PIXIUM VISION représentant autant de droits de vote, soit 9,68% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société PIXIUM VISION<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Société transférée du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth le 18 février 2020.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 57 228 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société PIXIUM VISION du 13 juillet 2021.